

AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-03A-DE  
Reçu le 08/07/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – BUDGET COMMERCIAL :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE  
« COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2019

Séance Publique Ordinaire du 30 JUIN 2020  
A 20 heures au gymnase municipal « Pascal Manini »  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

PROCURATIONS : Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN,

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 23 juin 2020

III – BUDGET COMMERCIAL :a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE  
« COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2019

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2014 portant approbation du Budget annexe « commercial » 2019,

Vu l'avis de la commission des finances,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Il est rappelé qu'en vertu de L'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et si le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote ».

Les résultats du Compte Administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2019 se présentent de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....A	593 204,82	284 940,62	878 145,44
	Titres de recettes émis.....B	168 586,17	307 697,79	476 283,96
	Rattachement.....C		0,00	0,00
	Restes à réaliser.....D	24 759,61		24 759,61
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	593 204,82	284 940,62	878 145,44
	Engagements.....F	225 621,18	238 438,12	464 059,30
	Mandats émis.....G	225 621,18	238 438,12	464 059,30
	Rattachements.....H			0,00
	Dépenses engagées non mandatées			0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent		69 259,67	69 259,67
	Déficit	-57 035,01		-57 035,01
	Solde des restes à réaliser	-24 759,61		
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	393 789,99	983,42	394 773,41
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent	311 995,37	70 243,09	382 238,46
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**  
(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	393 789,99		-57 035,01	336 754,98
Fonctionnement	983,42	0,00	69 259,67	70 243,09
Total	394 773,41	0,00	12 224,66	406 998,07

AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-03A-DE  
Reçu le 08/07/2020



Au vu du Compte Administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2019, après présentation du budget commercial et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

Après que Monsieur le Maire se fut retiré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 22 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2019,
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-03A-DE

Reçu le 08/07/2020

